

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 13 - 16 février 2000



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2001/13
29 mai 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2001 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.1/2001/12.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

TABLE DES MATIERES

	Page
ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION DU RAPPORTEUR	1
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	1
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	3
Initiative en faveur de l'alimentation scolaire	3
Principes applicables aux réunions du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial	3
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	4
Renforcement de la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial	4
Jury d'évaluation aux fins de la sélection et de la nomination du Commissaire aux comptes du PAM	4
RAPPORTS D'ÉVALUATION	5
Résumé du rapport d'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Yémen (1998-2001)	5
Évaluation à mi-parcours du programme de pays—Sénégal (1999-2001)	5
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	6
Schéma de stratégie de pays—Yémen	6
Schéma de stratégie de pays—Sénégal	6
Schéma de stratégie de pays—Nicaragua	7
Schéma de stratégie de pays—Bhoutan	7
Programme de pays—Chine (2001–2005)	8
Programme de pays—Guinée (2002–2005)	9
Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Cuba 6258.00	10
Augmentation budgétaire pour le projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Bhoutan 3734.02	10
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 6151.01	10
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Angola 6159.01	11
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région des Grands Lacs 6077.01	11



ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION DU RAPPORTEUR

1. Après que le Conseil ait procédé à l'élection et à la nomination inscrites au présent point de l'ordre du jour, la Présidente a prononcé une déclaration liminaire. Tout en faisant état des résultats obtenus cette dernière année, elle a noté qu'il restait encore beaucoup à accomplir, notamment dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance et de la manière dont le Conseil opérait. Elle a aussi indiqué qu'elle s'efforcera d'obtenir un engagement plus résolu de la part du Conseil à fournir les orientations qu'il est en droit, et qu'il est de son devoir, de fournir au Secrétariat.
2. La Présidente a aussi signalé qu'il convenait de renforcer le sentiment de propriété que les membres avaient vis à vis de leur organisation. Elle s'est engagée à travailler activement avec les membres par l'intermédiaire du Bureau et des listes géographiques, et elle a souligné la nécessité d'une synergie entre le Bureau et le Secrétariat.
3. Elle a aussi indiqué que le Bureau s'attendait à être tenu informé de toutes les questions le concernant. Elle a terminé sa déclaration liminaire en précisant qu'elle entendait donner un bon exemple de discipline dans les activités du Conseil, par exemple en respectant le calendrier prévu.

QUESTIONS STRATEGIQUES ACTUELLES ET FUTURES (2001/EB.1/1)

4. Le Directeur exécutif a exposé oralement les questions stratégiques auxquelles le PAM est confronté en matière de ressources, de gestion et de programme ainsi que les activités du Comité administratif et de coordination (CAC) et d'autres organes de coordination interinstitutions.
5. En ce qui concerne les ressources, le Directeur exécutif a indiqué que les fonds mobilisés en 2000 avaient augmenté de 11 pour cent par rapport à 1999, mais qu'il existait encore un déficit entre les besoins estimés et les contributions reçues. Dans l'ensemble, 80 pour cent des fonds demandés sont reçus, ce qui est positif mais pas suffisant et les contributions n'arrivent pas toujours en temps voulu. Toutes les catégories d'activités sont sous-financées, mais la situation la plus grave est celle des opérations spéciales. Le recul des fonds affectés au développement est également préoccupant, du fait notamment que les consultations sur l'aide alimentaire et développement avaient laissé croire au PAM que l'appui au développement serait tout au moins maintenu.
6. Le Programme espère que la mise en oeuvre de sa stratégie de mobilisation des ressources, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000, permettra d'assurer un financement fiable pour toutes les catégories d'activités aux niveaux estimés nécessaires pour mener à bien les activités approuvées.
7. L'initiative des Etats-Unis en faveur de l'alimentation scolaire a étoffé de manière appréciable les ressources de la catégorie développement. Le PAM recevra approximativement 140 millions de dollars qui seront affectés aux activités d'alimentation scolaire dont le financement est insuffisant. Cependant, les autres domaines prioritaires identifiés par le processus de l'aide alimentaire et développement ont également besoin de ressources.



8. En ce qui concerne les questions de gestion, une des grandes priorités du PAM est d'assurer la sécurité de ses fonctionnaires. Le PAM a dispensé une formation sur la sensibilisation en matière de sécurité à la presque totalité de son personnel, fourni les moyens nécessaires et travaillé activement avec les autres institutions pour renforcer la sécurité. Néanmoins, le Directeur exécutif a indiqué qu'il convenait de maintenir un niveau élevé de sécurité et que les gouvernements pouvaient faire deux choses à cet égard, à savoir: i) rendre les personnes comptables des crimes qu'elles commettent contre les travailleurs humanitaires des Nations Unies et ii) fournir les ressources nécessaires pour un système de sécurité à l'échelle des Nations Unies. Le Directeur exécutif a pris acte de la décision adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2000 (A/RES/55/238) sur la recommandation de la Cinquième Commission, visant à financer la composante terrain du système de sécurité des Nations Unies grâce à un mécanisme de partage des coûts utilisant des ressources du budget des projets. Le Directeur exécutif a insisté sur le fait que les ressources destinées à la sécurité devaient provenir des contributions ordinaires, montrant ainsi que la sécurité des fonctionnaires figurait parmi les préoccupations principales de l'Assemblée générale; elle a également demandé aux représentants en poste à Rome de se mettre en rapport avec leurs homologues à New York pour obtenir leur appui.
9. Le Conseil a été informé que la question de la sécurité avait été examinée par le CAC et que le PAM avait joué un rôle actif dans la coordination entre l'UNDG et le Comité permanent interorganisations sur les questions de développement et d'aide de secours.
10. Autres questions de gestion mentionnées: SAP, qui relève du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) est devenu opérationnel en février, et le PAM attend avec intérêt les avantages qu'apportera l'amélioration des systèmes dans le domaine des finances, de l'information et des rapports. L'engagement à durée indéfinie est introduit pour les administrateurs au plan international, et la gestion de l'information sera traitée par une nouvelle division, qui sera dirigée par un spécialiste en la matière. Le Programme se prépare à la nouvelle étape de décentralisation avec le transfert des bureaux Asie et Afrique sur le terrain à la mi-2001.
11. En ce qui concerne les questions de programme, le Directeur exécutif a attiré l'attention sur les points suivants: l'accent mis dans les portefeuilles de développement sur les aspects importants de la politique en faveur du développement, l'expansion de la composante alimentation scolaire du développement et le besoin d'études de référence afin de suivre de manière appropriée la mise en oeuvre de la composante alimentation scolaire. Etant donné la valeur de l'analyse et cartographie de la vulnérabilité pour toutes les catégories de programme, il importe d'en poursuivre l'élaboration et l'utilisation pour les études de référence.
12. Le Directeur exécutif a souligné que l'engagement du Programme en faveur des femmes restait primordial et qu'il fallait renforcer la place qu'il occupe dans toutes les activités du PAM s'agissant d'un élément clé pour assurer une utilisation convenable des vivres au sein des familles.
13. Les représentants ont accueilli avec satisfaction l'examen des questions présentées par le Directeur exécutif et ont félicité le PAM pour le travail accompli. Plusieurs représentants ont exprimé leur appui à l'action visant à promouvoir la sécurité des fonctionnaires et à un système de sécurité à l'échelon des Nations Unies, qui devrait être financé directement par le Secrétariat des Nations Unies. Il a été proposé que le Conseil discute tout au long de l'année, le continuum secours-développement et le rôle du PAM dans ce continuum, ainsi que la Déclaration du millénaire, le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après et les conclusions du Sommet mondial de l'enfance. Le recul du financement du développement a



été noté comme une question préoccupante tandis que des remerciements ont été exprimés pour les ressources fournies par le biais de l'initiative des Etats-Unis en faveur de l'alimentation scolaire.

14. En résumé, le Président a indiqué que les questions prévues pour les prochaines sessions du Conseil d'administration permettraient d'examiner certaines des questions soulevées par les représentants.

QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Initiative en faveur de l'alimentation scolaire (2001/EB.1/2)

15. Le Conseil a pris acte du document présenté pour information qui indique que le PAM doit recevoir approximativement 48 pour cent de la donation du Gouvernement des Etats-Unis de 630 000 tonnes de produits prévus pour promouvoir l'alimentation scolaire dans le monde entier. Les ressources sont destinées aux activités d'alimentation scolaire du PAM dans 23 pays. Le programme a constitué une Unité d'appui à l'alimentation scolaire. Le PAM mènera une étude de référence des programmes nationaux d'alimentation scolaire et recherche activement les possibilités de nouveaux partenariats avec la FAO, l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale et les ONG internationales et locales ainsi que des fondations qui appuient le secteur de l'éducation de manière complémentaire aux activités du PAM et de l'alimentation scolaire.
16. Cette question a fait l'objet de discussions animées, au cours desquelles divers aspects de cette initiative ont été soulevés, à savoir: la collaboration, le suivi et l'évaluation, la durabilité, les financements complémentaires, les achats locaux et régionaux—si possible—un appui plus large des donateurs, et la nécessité pour les activités d'alimentation scolaire de se conformer aux politiques visant à favoriser le développement et le recouvrement intégral des coûts.
17. Plusieurs membres ont remercié les Etats-Unis de leur contribution généreuse et ont exprimé leur appui aux activités du PAM en matière d'alimentation scolaire. Ils ont noté que plusieurs des questions soulevées lors de la précédente réunion du Conseil d'administration avaient été prises en compte dans le document sur l'alimentation scolaire et dans la présentation du Secrétariat.

Principes applicables aux réunions du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (2001/EB.1/3)

18. Tout en approuvant les Principes applicables aux réunions, le Conseil a proposé d'y apporter un certain nombre d'améliorations visant par exemple à rendre le document plus concis, moins dispersif et plus concentré. Le Conseil a tout particulièrement demandé que le texte soit condensé et présenté comme un document indépendant, légèrement édité pour indiquer les références correctes aux articles du Règlement intérieur du Conseil d'administration cités dans le document. De nombreux membres ont souligné que les suggestions qui relevaient plus du sens commun que des procédures pourraient être éliminées, et notamment page 5, le second paragraphe de la section intitulée "Les rôles respectifs de gouvernance et de direction". D'autres en revanche ont exprimé l'opinion qu'il serait utile de les rappeler aux membres (et plus particulièrement aux nouveaux membres). Le Conseil a demandé au Secrétariat de préparer un résumé des principaux points traités dans le document, qui serait présenté sous la forme d'une petite brochure



facile à utiliser et d'un bon impact visuel. Le Conseil a décidé d'évaluer les directives à sa troisième session ordinaire de 2001. Le Conseil a exprimé son appréciation pour le travail accompli par le Groupe de travail.

QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Renforcement de la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial (2001/EB.1/4)

19. Ce document a été soumis à l'approbation du Conseil. Lorsque le document initial concernant le Renforcement de la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial lui a été soumis à sa troisième session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration a demandé des éclaircissements concernant le nouveau poste de Sous-Secrétaire général (SSG) qu'il était proposé de créer et a demandé au Secrétariat de répondre aux observations par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).
20. Le Conseil a pris note avec satisfaction des éclaircissements fournis au sujet des attributions et responsabilités envisagées pour le titulaire du nouveau poste de SSG ainsi que des réponses aux questions soulevées par le CCQAB. En conséquence, le Conseil a approuvé la création d'un poste additionnel de classe SSG pour le Programme. Il a noté que le poste couvrirait des fonctions administratives et que celles-ci pourraient être réexaminées périodiquement.
21. Plusieurs représentants ont déclaré que la décentralisation du Programme ne devrait pas entraîner d'augmentation des frais généraux du PAM et qu'il faudrait mener à bien pendant l'année une évaluation des efforts de décentralisation du Programme, et notamment des coûts de l'opération, dont les résultats devraient être communiqués au Conseil pour information.

Jury d'évaluation aux fins de la sélection et de la nomination du Commissaire aux comptes du PAM (2001/EB.1/5)

22. Le Conseil a examiné une recommandation allant dans un sens différent de sa décision 1997/EB.3/7, et visant à nommer officiellement le Bureau de 2000 Jury d'évaluation aux fins de la sélection et de la nomination du Commissaire aux comptes du PAM.
23. Des précisions ont été demandées sur les étapes et le calendrier à suivre dans le processus de sélection. Les représentants ont proposé que le Conseil envisage d'ajouter des observateurs au jury d'évaluation. Le Bureau juridique a informé le Conseil que l'inclusion d'observateurs même si elle n'était pas interdite, n'était pas une pratique courante lorsque le Conseil constitue des organes subsidiaires, comme prévu à l'article XIII.1 du Règlement intérieur.
24. Le Secrétariat a précisé que, conformément au calendrier du processus de sélection approuvé par le Conseil à sa session annuelle de 2000 (décision 2000/EB.A/7), les observations et avis du CCQAB et du Comité financier de la FAO seraient requis avant la présentation orale des candidats présélectionnés.
25. Il a également été proposé que lors des futurs processus de sélection le Conseil envisage de constituer un jury d'évaluation spécifique, distinct du Bureau du Conseil, au début de la procédure.



26. Le Conseil a approuvé les recommandations présentées par le Bureau.

RAPPORTS D'EVALUATION

Résumé du rapport d'évaluation à mi-parcours du programme de pays— Yémen (1998–2001) (2001/EB.1/6)

27. Lors de l'examen du document, quelques représentants ont exprimé des doutes touchant la disponibilité des capacités institutionnelles aussi bien du bureau de pays du PAM que de ses partenaires opérationnels. Des préoccupations ont été exprimées aussi au sujet de l'attention limitée qui avait été accordée à l'aide alimentaire et à la durabilité des activités. Le Secrétariat a reconnu l'importance de ces questions et a informé le Conseil qu'elles avaient été prises en considération lors de la formulation du mandat standard des évaluations des programmes de pays. Les problèmes de gestion de l'aide alimentaire identifiés dans le rapport ont également suscité des inquiétudes. Le Secrétariat a informé les membres intéressés que le bureau de pays avait pris en compte ces problèmes ainsi que d'autres questions lors de l'élaboration du schéma de stratégie de pays.

Evaluation à mi-parcours du programme de pays—Sénégal (1999–2001) (2001/EB.1/7)

28. Le Conseil a noté que les recommandations issues de l'évaluation avaient été reflétées dans le SSP. La crainte a été exprimée que certains aspects plus généraux de la programmation (capacité institutionnelle et durabilité) n'aient pas été traités comme il convient dans le rapport d'évaluation. Plusieurs représentants ont relevé en outre que l'équipe d'évaluation n'avait pas pu se prononcer sur l'impact des activités d'alimentation scolaire, faute d'avoir pu disposer d'informations de référence et de données ventilées de suivi suffisantes. Il a été reconnu qu'un schéma de stratégie de pays bien préparé était une condition indispensable à l'élaboration ultérieure d'un programme de pays.
29. Le Secrétariat a confirmé que les questions stratégiques de caractère plus général avaient été évoquées dans les évaluations suivantes de programmes de pays grâce à l'adoption d'un mandat standard. Comme il était précisé dans la matrice indiquant la suite donnée aux recommandations par la direction, les bureaux de pays et bureaux de région avaient entrepris d'adopter plusieurs mesures pour améliorer aussi bien le suivi que la capacité du PAM de mesurer des résultats au niveau des activités. Le Secrétariat a fait observer que les possibilités de mesurer l'impact des activités lors des évaluations à mi-parcours étaient limitées étant donné que, souvent, lesdites activités en étaient encore à leurs premiers stades.

QUESTIONS OPERATIONNELLES

Schéma de stratégie de pays—Yémen (2001/EB.1/8)

30. Le Conseil a entériné le schéma de stratégie de pays pour le Yémen et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays. Quelques représentants ont relevé que l'aide alimentaire était un moyen approprié de surmonter les obstacles qui entravent le développement au Yémen, spécialement la pénurie de capital humain et que



les stratégies élaborées entre le PAM, le gouvernement et les autres partenaires étaient reflétées comme il convient dans le SSP.

31. Un représentant s'est félicité des nouvelles modalités de partenariat proposées, spécialement avec les ONG et les groupes communautaires et a appuyé les efforts entrepris par le bureau de pays pour améliorer la gestion des produits alimentaires. En outre, ce représentant a instamment demandé au PAM d'étudier les liens qui pourraient être établis avec un projet en cours de la Banque mondiale concernant l'investissement dans l'éducation rurale.
32. Un autre représentant a instamment demandé qu'il soit donné suite à toutes les recommandations formulées en matière de gestion lors de l'évaluation à mi-parcours. Le Secrétariat a souligné que les enseignements retirés avaient été incorporés au SSP et seraient reflétés dans le programme de pays. Les capacités du bureau de pays, et particulièrement son rôle dans le domaine de la logistique, seraient renforcés et l'accent serait mis sur le personnel gouvernemental de contrepartie, sans perdre de vue les incidences financières de cette question. L'on s'attacherait également à cibler les activités sur les régions les plus vulnérables sur la base de méthodes ACV ainsi qu'à mener à bien dans le cadre du programme des activités complémentaires visant à promouvoir l'habilitation socio-économique des femmes au moyen d'une approche participative. Les rôles respectifs du PAM et du gouvernement dans la mise en oeuvre du programme de pays seraient définis clairement dans l'accord y relatif.

Schéma de stratégie de pays—Sénégal (2001/EB.1/9)

33. Le Conseil a exprimé son appui au SSP et a demandé au Secrétariat d'entreprendre la préparation d'un programme de pays. Des représentants ont approuvé le ciblage proposé et l'accent qui avait été mis sur les questions relatives à la nutrition et ont noté que la situation du pays offrait la possibilité d'appliquer une approche mieux équilibrée entre les activités concernant le secteur social et celles tendant à créer des avoirs physiques. Le Secrétariat a expliqué que le programme futur mettrait l'accent sur un plus petit nombre d'activités et que la priorité accordée au secteur social était conforme à la stratégie du gouvernement.
34. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité pour le prochain programme de pays d'être axé sur le secteur urbain. Ils ont demandé que le Conseil réexamine la proposition tendant à mettre fin aux activités d'assainissement urbain en cours et ont souhaité savoir comment le Programme tenterait de résoudre le problème du chômage urbain qui affecte particulièrement les jeunes.
35. L'observateur du Sénégal a informé le Conseil que son gouvernement avait officiellement demandé que le pays soit reclassé dans la catégorie des pays les moins avancés. Il a exprimé des préoccupations touchant la cessation des activités d'assainissement urbain et a mis en relief la priorité que le Gouvernement sénégalais accordait aux problèmes de la pauvreté en milieu urbain et du chômage des jeunes. Le Secrétariat a informé le Conseil que la décision de remplacer les activités d'assainissement par un élément formation s'adressant particulièrement aux jeunes immigrants urbains était fondée sur les recommandations issues de l'évaluation du programme de pays et d'une étude du bureau de pays. Le Secrétariat a expliqué qu'il serait réalisé une étude de faisabilité pour identifier les besoins spécifiques de formation en vue de développer les activités génératrices de revenus et de créer des avoirs.
36. Quelques représentants ont demandé que les activités futures aient un impact démontré en matière d'aide alimentaire et ont recommandé que les systèmes de suivi et d'évaluation



soient renforcés avant la formulation du prochain programme de pays. Ils ont souligné qu'il fallait disposer d'informations pertinentes et de données ventilées par sexe concernant l'alimentation scolaire.

37. Un représentant a pris note avec satisfaction de l'intervention prévue dans la région de la Casamance et a souligné le rôle clé que le Programme pouvait y jouer dans le processus de paix et de relèvement. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'indépendamment des activités prévues dans le cadre du programme de pays, il avait déjà été préparé une demande d'assistance sous forme d'une IPSR qui serait soumise au siège pour examen.

Schéma de stratégie de pays—Nicaragua (2001/EB.1/10)

38. Le Conseil a entériné le SSP pour le Nicaragua. Il a recommandé que des indicateurs qualitatifs soient inclus dans le programme de pays pour pouvoir mesurer son impact.
39. Le Conseil a relevé avec satisfaction que l'approche du SSP était axée sur les activités tendant à atténuer les effets des catastrophes et qu'il avait été tenu compte des objectifs de la politique visant à favoriser le développement. La stratégie envisagée démontrait comment des activités de développement pouvaient contribuer à prévenir les situations d'urgence. Le Conseil a recommandé que des efforts soient déployés pour faire en sorte que les activités soient ciblées comme il convient afin d'atteindre les plus pauvres des pauvres, y compris les agriculteurs sans terre.
40. Quelques représentants ont recommandé que la coordination soit améliorée entre les institutions des Nations Unies, la communauté des donateurs et les ONG.

Schéma de stratégie de pays—Bhoutan (2001/EB.1/11)

41. Le Conseil a loué l'analyse des problèmes qui figurait dans le SSP, dont il ressortait qu'une proportion significative de la population vivait dans l'insécurité alimentaire et que les taux d'insuffisance pondérale à la naissance et de malnutrition demeuraient exceptionnellement élevés. Deux représentants ont proposé d'affiner davantage l'analyse en ce qui concerne les droits de succession et la répartition du travail entre hommes et femmes au sein du ménage. L'on a fait observer en outre que le Gouvernement du Bhoutan avait remis la date à laquelle devait être réalisé l'objectif de scolarisation universelle au niveau primaire, initialement fixée à 2002. Considérant les données limitées qui étaient disponibles, le Conseil s'est félicité de l'intention du PAM de réaliser prochainement des études de référence sur la sécurité alimentaire afin d'identifier et de cibler les populations les plus exposées.
42. Un représentant a approuvé l'accent qui avait été mis sur le secteur social dans le SSP et a confirmé que le gouvernement avait l'intention de fournir des ressources additionnelles pour l'éducation des enfants. Ce représentant a également souligné qu'une assistance continuerait d'être nécessaire à moyen terme, compte tenu du risque d'aggravation des tensions sociales. Un autre représentant a mis en question l'intention du PAM de continuer à fournir une aide alimentaire au Bhoutan et a fait observer que l'aide alimentaire n'était peut-être pas un élément approprié de la solution à plus long terme des problèmes du pays. Ce représentant a demandé au PAM de collaborer étroitement avec le gouvernement afin d'améliorer de façon durable la sécurité alimentaire et de mettre progressivement fin à son aide au pays d'ici à 2007. Le Secrétariat a fait observer que le gouvernement avait l'intention de réduire les besoins d'aide alimentaire et indiqué que le PAM avait l'intention de mettre fin à cette assistance dès que cela serait possible. Le Secrétariat a informé le Conseil que le gouvernement avait annoncé à la fin de 2000 que les salaires en espèces



payés aux cantonniers seraient doublés. En réponse à une question touchant l'impact négatif sur l'environnement que pourrait avoir la construction de routes rurales, le Secrétariat a expliqué que toutes les propositions étaient examinées par la Commission nationale de l'environnement avant d'être approuvées.

43. Les représentants se sont dits satisfaits des mesures qu'il était envisagé de prendre pour harmoniser le programme de pays et le neuvième Plan quinquennal ainsi que de la collaboration que le PAM avait instaurée avec le gouvernement et le FIDA afin de mener à bien les nouvelles activités vivres-contre-travail. Les représentants ont également appuyé l'attention manifestée par le PAM de s'attaquer, conjointement avec le gouvernement et l'UNICEF, aux problèmes de nutrition qui se posaient dans le pays.

Programme de pays—Chine (2001–2005) (2001/EB.1/12)

44. Le Conseil a considéré que le programme de pays était complet et allait dans le sens de la politique du PAM visant à favoriser le développement. En particulier, les représentants ont relevé avec satisfaction que le programme de pays avait été préparé conformément à la stratégie de cessation progressive des activités exposée dans le schéma de stratégie de pays pour la Chine que le Conseil avait examiné à sa troisième session ordinaire de 2000. Nombre de représentants ont félicité le Gouvernement chinois d'avoir manifesté son ferme engagement dans la réalisation du programme de pays en augmentant considérablement sa contribution aux activités.
45. Le Conseil a relevé que le programme de pays était intégré comme il convient au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Nombre de représentants ont loué la méthode de ciblage ACV qui avait été utilisée dans le programme de pays et ont instamment demandé au PAM d'affiner encore plus son ciblage sur les populations les plus vulnérables. Le Conseil a appuyé l'approche intégrée suivie par le Programme et sa solide association avec le FIDA. Le Secrétariat a informé le Conseil que le PAM coopérait étroitement avec beaucoup d'autres organismes des Nations Unies et organismes d'assistance représentés en Chine.
46. Le Secrétariat a ajouté que l'on s'attachait à documenter les résultats notables donnés par le modèle de développement rural intégré appliqué en Chine et que la documentation correspondante pourrait être communiquée ultérieurement aux représentants qui en feraient la demande.
47. Le Secrétariat a fait observer qu'en approuvant le programme de pays, le Conseil avait entériné les concepts d'activités "de base" et d'activités "supplémentaires", comme indiqué dans le document. Le financement de toutes les activités—de base ou supplémentaires—prévues par le programme de pays dépend de la disponibilité de ressources et la priorité est accordée aux activités de base.

Programme de pays—Guinée (2002–2005) (2001/EB.1/13)

48. Le Conseil a approuvé le programme de pays pour la Guinée, relevant qu'il avait été intégré à la stratégie nationale de renforcement de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté et était conforme à la politique visant à favoriser le développement. Le Conseil s'est également félicité de ce que le programme de pays soit axé sur l'éducation et le développement rural et aligné sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
49. Plusieurs représentants ont insisté sur le fait qu'il était important que le programme de pays vise à satisfaire les besoins des populations réfugiées et des populations guinéennes



affectées par les conflits armés dans les zones frontalières avec le Libéria et la Sierra Leone et repose sur une approche intégrée des secours et de l'aide au développement. Quelques représentants ont souligné qu'il fallait tenir compte des politiques sectorielles nationales, mettre de côté des stocks pour garantir la sécurité alimentaire et améliorer la coordination avec les donateurs bilatéraux et les institutions régionales. Des éclaircissements ont été demandés sur le ciblage des activités ainsi que sur le suivi et l'évaluation.

50. Le Secrétariat a expliqué que l'on s'employait à faire face à la situation d'urgence en cours au moyen d'instruments plus adéquats qu'un programme de pays, à savoir une IPSR régionale pour les réfugiés et une opération d'urgence nationale pour les populations guinéennes déplacées et ce en dépit de la situation très délicate qui régnait en matière de sécurité. Le programme de pays continuerait d'être axé sur d'autres régions du pays où la sécurité était satisfaisante mais où l'insécurité alimentaire était très grave; ce ciblage des activités était fondé sur la cartographie nationale de la pauvreté et sur le besoin de concentrer les efforts. En outre, l'on tenait à ce que les efforts de développement déployés par la Guinée ne soient pas pénalisés par l'appui que le pays fournissait depuis longtemps aux réfugiés ou par la crise qu'il traversait actuellement. Il fallait espérer que le programme de pays aiderait à empêcher que la crise ne finisse par atteindre les régions ciblées, d'autant que les ressources limitées disponibles au fonds des activités de développement ne devraient être détournées vers des activités de secours. Si la situation de la sécurité s'améliorait dans les régions frontalières, l'on y réaliserait également des activités de développement et d'aide au relèvement. En outre, le Secrétariat a noté que les produits alimentaires importés par le PAM—dont les quantités étaient limitées et qui étaient destinés aux plus pauvres des pauvres—n'auraient pas d'impact néfaste sur la production locale et que les autres préoccupations manifestées par le Conseil au sujet de la coordination ainsi que du suivi et de l'évaluation seraient prises en compte lors de la formulation et de l'exécution des activités prévues par le programme de pays.
51. La question de savoir comment les informations relatives à l'application d'une approche intégrée de l'assistance devraient être présentées dans les documents soumis au Conseil pour les programmes de pays visant à aider les pays se trouvant dans des situations d'urgence complexe a fait l'objet d'un débat général. Le Conseil a recommandé que les différents instruments utilisés pour des activités de développement soient examinés.

Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Cuba 6258.00 (2001/EB.1/14)

52. Un débat général a eu lieu sur la meilleure manière de présenter les informations relatives à une approche intégrée d'aide dans les documents soumis au Conseil concernant les programmes de pays conçus pour aider les pays se trouvant dans des situations d'urgence complexes. Le Conseil a recommandé d'examiner plus avant la question complexe des différents instruments pour l'aide au développement, aux interventions de secours et de redressement utilisés dans un pays donné, en particulier lorsqu'il s'agit d'un pays en crise.
53. Les représentants se sont dits satisfaits de l'implication et de l'engagement dans le projet manifestés par le gouvernement, ce qui contribuerait à garantir la durabilité des résultats.
54. Quelques représentants ont demandé des éclaircissements touchant l'orientation du projet vers l'alimentation des groupes vulnérables et la décision qui avait apparemment été prise de mettre fin à l'appui du PAM aux activités productives qui avaient eu de très bons résultats pour ce qui est de la création d'avoirs. Le Directeur de pays a fait observer que les



activités entreprises dans le cadre des deux projets en cours continuerait d'être exécutées grâce à des fonds autorenouvelables.

55. Par ailleurs, des préoccupations ont été exprimées au sujet des mesures à prendre pour gérer le risque évoqué dans le descriptif de projet que l'appui des donateurs soit insuffisant. Le Directeur de pays a noté que l'accueil très positif que de nombreux donateurs avaient réservé à la présentation du projet était de bon augure pour l'avenir.

Augmentation budgétaire pour un projet de développement— Bhoutan 3734.02 (2001/EB.1/15)

56. Le Conseil a approuvé cette augmentation budgétaire. Un représentant, manifestant son ferme appui au projet d'alimentation scolaire, a demandé que le Secrétariat rende compte périodiquement de l'appui financier et de gestion fourni par le Gouvernement du Bhoutan.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 6151.01 (2001/EB.1/16)

57. Le Conseil a approuvé la prolongation de cette opération. Les représentants ont relevé les éléments positifs sur lesquels avaient débouché récemment les pourparlers bilatéraux en cours entre les gouvernements du Népal et du Bhoutan. Quelques représentants ont beaucoup insisté sur la nécessité pour la communauté internationale de maintenir une présence dans le pays car celle-ci contribuait beaucoup à promouvoir une solution durable à la situation des réfugiés et ont demandé au Secrétariat de rendre compte périodiquement au Conseil de la situation en ce qui concerne le retour des réfugiés et de l'informer de toute modification apportée en conséquence au projet.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Angola 6159.01 (2001/EB.1/17)

58. Lorsqu'il a approuvé l'IPSR Angola 6159.01, le Conseil a loué la qualité du document et a appuyé la réorientation de la stratégie vers la mise en place de filets de sécurité et le relèvement, sans pour autant négliger les besoins alimentaires des populations les plus vulnérables. La solide coordination interinstitutions sur laquelle était fondée l'IPSR a été considérée comme de nature à contribuer au succès de l'assistance du PAM. Le Conseil s'est également félicité des contributions du Gouvernement angolais et a encouragé ce dernier à continuer à appuyer le PAM et les efforts humanitaires en général. Un représentant a souligné que le PAM devait continuer à accorder l'attention voulue aux réfugiés congolais qui recevaient une assistance dans le cadre de l'IPSR. Le Conseil a relevé avec satisfaction l'utilité des outils d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité mis au point par le PAM. Il a relevé que le coût élevé du projet était imputable à la nécessité, par suite de problèmes d'accès et de sécurité, d'avoir recours à des opérations aériennes, mais a pris note des économies réalisées par le PAM en ayant davantage recours aux transports routiers.



Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région des Grands Lacs 6077.01 (2001/EB.1/18)

59. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de cette IPSR pour l'aide apportée aux nombreuses populations dans la région des Grands Lacs qui continuent à souffrir du conflit. Un représentant s'est déclaré satisfait de l'approche régionale adoptée dans le document. Plusieurs représentants se sont félicités qu'il soit envisagé de faire des achats locaux de produits alimentaires. Le Conseil a également noté avec satisfaction la présentation claire des objectifs accompagnée des indicateurs de suivi connexes, l'utilisation de l'ACV pour le ciblage, la promotion de l'autosuffisance des réfugiés et la formation en matière de sécurité dispensée au personnel.
60. Un représentant a approuvé l'attention que le document accorde aux bénéficiaires femmes et a souligné l'importance du suivi du niveau de la participation de celles-ci dans les activités de projet.
61. Le Conseil s'est félicité de la qualité du document mais un représentant a estimé qu'il aurait pu être d'une lecture plus aisée. Un représentant a encouragé le PAM à collaborer étroitement avec le HCR pour convenir d'un ordre de priorité en ce qui concerne l'utilisation des ressources tandis qu'un autre a estimé qu'il importait de collaborer avec la FAO afin d'améliorer la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Un représentant a fait observer que la ration alimentaire fournie aux réfugiés était trop généreuse et a appuyé les efforts déployés pour aider les réfugiés à se procurer une partie des vivres par eux-mêmes.

